

CONSEIL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES

SESSION DU 19 et 20 décembre 2018

AMENDEMENT BUDGÉTAIRE

BUDGET PRIMITIF 2019

PRÉSENTÉ PAR LE GROUPE : RCES

Auvergne Rhône Alpes, première Région de France à compenser la déforestation importée
--

Exposé des motifs : Selon la FAO, le monde a perdu 129 millions d'hectares de forêts de 1990 à 2015, soit huit fois la superficie de la forêt française. Cette déforestation est responsable de 11% des émissions de gaz à effet de serre mondiales et de fortes pertes d'espèces. Un tiers est à imputer aux pays de l'Union Européenne et à leur consommation importée (soja, cacao, bœuf, cuir, huile de palme, caoutchouc, bois et pâte à papier).

Le gouvernement a certes annoncé une stratégie pour lutter contre la déforestation importée, mais ce plan n'est pas à la hauteur. C'est donc à la Région et aux collectivités locales d'agir. La Région dispose d'un plan pour « couper » les arbres (filiale économique de la forêt). Elle doit aussi se munir d'un plan pour en planter (filiale écologique de la forêt). D'après l'étude récente sur la déforestation importée du WWF France, on peut estimer qu'en Auvergne Rhône Alpes, en moyenne, chaque habitant « consomme » 352 m² de forêt.

Certaines collectivités ont déjà commencé à agir : 2 700 arbres ont été plantés à Grenoble en 3 ans, la ville d'Annecy en lien avec un lycée agricole a planté 21 000 arbres entre 2010 et 2014. En complément de l'action des collectivités locales et dans une logique de compensation de la déforestation importée, la Région doit se doter d'un programme de plantation. Nous proposons de planter un arbre par naissance dans la région soit 59 900 arbres par an.

Les bénéfices attendus sont le rafraîchissement en ville, notamment en période de canicule, la captation de carbone (jusqu'à 2.5kg de carbone par arbre et par an), la production d'oxygène et l'absorption de gaz polluants et particules fines (jusqu'à 20 kg par an), l'amélioration du taux d'humidité et l'apport aux paysages, tant urbains que ruraux. Elles peuvent également constituer un apport aux cultures dans le cadre de l'agroforesterie.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations de programme	+ 35,94 millions €	Chapitre 909
Crédits de paiement d'investissement	+11,98 millions €	Chapitre 909, sous fonction 3
	- 11,98 millions €	Chapitre 909, sous fonction 2